

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION
SEANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué par Monsieur Pascal LEHONGRE, Président, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion.

Pour le collège des représentants des communes affiliées :

Etaient présents :

Françoise BULARD
Dominique BURET
Joël CLOMENIL
Annie DEPRESLE
René DUFOUR
Isabelle DUONG
Eugène GIMENEZ
Jérôme GRENIER
Richard JACQUET
Danielle JEANNE
Gwendoline PRESLES
Janick LEGER
Jean-Luc MOENS
Jérôme PASCO
Marie-Dominique PERCHET
Françoise PREYRE
Martine SAINT-LAURENT

Etaient excusés :

Pieterella COLOMBE
Yannick LUCAS
Mickaël PEREIRA

Pour le collège des représentants des Etablissements Publics locaux affiliés :

Etaient présents :

Pascal LEHONGRE
Laurent BEAUDOUIN
Jean-Marie LEJEUNE

Pour le collège des représentants des adhérents au socle commun Département :

Etait présente :

LE GALL Chantal

Était excusé :

Jean-Pierre LE ROUX

Pour le collège des représentants des adhérents au socle commun Etablissements Publics :

Etaient excusées :

Karène BEAUVILLARD

Marie-Louise DOSSOU YOVO

Pour le collège des représentants des adhérents au socle commun Evreux :

Était présente :

Servane BAYRAM

Était excusée :

France BARILLER

Etaient aussi présents :

- Mme Cécile IASCI, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de l'Eure
- Mme Ombéline FRENEL, Directrice Générale Adjointe du Centre de Gestion de l'Eure
- Services administratifs du Centre de Gestion de l'Eure

Monsieur le Président déclare la présente séance ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Conseil d'administration - Composition suite à la démission d'un conseiller d'administration
- Compte rendu de délégation - Terre Solaire
- Elections dans le cadre du renouvellement des représentants au conseil d'administration 2026 – autorisation à ester en justice
- Commission Administrative Paritaire de catégorie A du centre de gestion 27 – Représentants des élus - Composition
- Commission Administrative Paritaire de catégorie B du centre de gestion 27 – Représentants des élus - Composition
- Commission Administrative Paritaire de catégorie C du Centre de Gestion 27 – Représentants des élus – Composition
- Commission Consultative Paritaire (CCP) de catégories A-B-C du Centre de Gestion 27 – Représentants des élus - Composition
- Comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion de l'Eure – Représentants des élus - Composition
- Centre de Gestion de l'Eure – Etat du personnel - Tableau des effectifs
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Françoise PREYRE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du 12 février 2026.

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE –
CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION SUITE A LA DEMISSION D'UN
CONSEILLER D'ADMINISTRATION**

A l'occasion de la délibération du 28 mars 2024, le conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT de l'Eure (CDG27) était ainsi composé :

Collège des communes affiliées au CDG¹ :

	TITULAIRES NOM PRENOM	Collectivité	qualité : maire (M) ou Adjoint (A) ou conseiller municipal (CM)	SUPPLEANTS NOM PRENOM	Collectivité	qualité : maire (M) ou Adjoint (A) ou conseiller municipal (CM)
1	M.GRENIER Jérôme	Vernon	A	Mme GRAFFIN Sylvie	Vernon	CM
2	Mme PERCHET Marie Dominique	Louviers	A	M. LELOUTRE Yves	Pacy sur Eure	M
3	M. PEREIRA Mickaël	Bernay	A			
4	M. GIMENEZ Eugène	Gisors	A	M. PEREAL Pascal	Les Andelys	CM
5	Mme PRESLES Gwendoline	Bourneville Sainte Croix	M	M. LANDAIS Claude	Giverny	M
6	Mme COLOMBE Pieternella	Saint Marcel	A	Mme BONNARD Colette	Mesnils sur Iton	M
7	Mme BULARD Françoise	Breteuil	A	M. CHERON Gérard	Breteuil	M
8	M. CLOMENIL Joël	Illiers l'Evêque	M	M. VEIT Patrick	Illiers l'Evêque	A
9	M. DUFOUR René	Les Damps	M	M. BALDARI François	Lyons la Forêt	A
10	M. MOENS Jean Luc	Vascoeuil	M			
11	Mme DUONG Isabelle	Manneville sur Risle	M	M. GRAVELLE Nicolas	Treis Sants en Ouche	A
12	Mme JEANNE Danielle	Aulnay sur Iton	M	M. BONVOISIN Patrice	Freneuse sur Risle	M
13	Mme SAINT LAURENT Martine	Houetteville	M	M. PECOT Bertrand	Flancourt Crescy en Roumois	M
14	Mme DEPRESLE Annie	Verneuil d'Avre et d'Iton	A	Mme ENAUX Noëlla	Verneuil d'Avre et d'Iton	CM
15	M. BURET Dominique	Pont-Audemer	A	Mme BATAILLE LECLAIRE Catherine	Val de Reuil	CM
16	M. JACQUET Richard	Pont de l'Arche	M	Mme HANTZ Odile	Gaillon	M
17	M. LUCAS Yannick	Brionne	A			
18	M. PASCO Jérôme	Conches en Ouche	M	Mme LEMEZ Sophie	Conches en Ouche	A
19	M. LEGER Janick	Léry	M	M. LOISEAU Georgio	Poses	M
20	Mme PREYRE Françoise	Mesnil en Ouche	Maire déléguée de Beaumesnil	M. DELAMARE Frédéric	Serquigny	M

¹ Article 8 du décret 85-643 : « effectif total titulaires et stagiaires relevant du centre, affectés dans les communes en position d'activité au sens des articles 56 à 63 de la loi 84-53 du 26/01/1984 : 5000 et plus : 20 sièges »

LISTE DES CANDIDATS EN LISTE COMPLEMENTAIRE

	TITULAIRES NOM PRENOM	Collectivité	qualité : maire (M) ou Adjoint (A) ou conseiller municipal (CM)	SUPPLEANTS NOM PRENOM	Collectivité	qualité : maire (M) ou Adjoint (A) ou conseiller municipal (CM)
1	Mme HORNAERT Evelyne	Vernon	CM	Mme GINESTIERE Marie Christine	Vernon	CM
2	M. JUBERT Daniel	Louviers	CM	M. GERMAIN Daniel	Louviers	CM
3	Mme DAEL Camille	Bernay	CM	Mme MENANT Céline	Bernay	A
4	M. RASSAERT Alexandre	Gisors	M	M. TOLLEMER Arnaud	Les Andelys	CM
5	M. PODRAZA Hervé	Saint Marcel	M	Mme NOEL Carole	Pacy sur Eure	A
6	Mme CHERRIER Christiane	Les Andelys	CM	M. BERNARD Franck	St André de l'Eure	M
7	Mme DUMEZ Elisabeth	Breteuil	CM	Mme GUESNET Séverine	La Baronnie	M
8	M. MIGAULT Alain	Les Damps	A	M. FEDERICI Michel	Beaumont le Roger	A
9	Mme RIDARD Jocelyne	Caillouet Orgeville	M	M. PINEL Didier	La Neuve Grange	M
10	M. HEQUET Jean- François	Lyons la Forêt	CM	Mme DUVAL Laurence	Canappeville	M
11	Mme MARIE Michèle	Criquebeuf la Campagne	M	Mme MAROUARD Céline	Grand Bourgtheroulde	A
12	M. ERRAMMACH Youssef	Bois le Roi	M	Mme COPPENS Françoise	Bois le Roi	A
13	M. COURTAT Didier	Ménilles	M	M. LEPORTIER Pierre	Ezys sur Eure	M
14	M. VAUCHE Jean- Pierre	Verneuil d'Avre et d'Iton	CM	M. BIEBER Patrick	Verneuil d'Avre et d'Iton	A
15	M. GRESSENT Patrick	Val de Reuil	CM	M. TAISNE Léon	Pont de l'Arche	A
16	M. MARIE Pascal	Pont de l'Arche	CM	M. LE FUR Yann	Gaillon	A
17	Mme CHIRIAA Michèle	Léry	A	M. CHAGNAUD Francis	Bosroumois	CM
18	M. HOBBE Patrice	Le Manoir sur Seine	CM	M. BREINER Daniel	Pont de l'Arche	A
19	M. LARDEUR Eric	St Etienne du Vauvray	M	Mme VERDURE Maryannick	Bosroumois	A
20	M. BAYART Daniel	Le Manoir sur Seine	M	Mme LAMBERT Florence	Pitres	M

Collège des Etablissements publics affiliés au CDG²:

	TITULAIRES NOM PRENOM	EPCI	qualité : Président (P) ou vice président (VP) ou conseiller communautai re (CC)	SUPPLEANTS NOM PRENOM	EPCI	qualité : Président (P) ou vice président (VP) ou conseiller communau taire (CC)
1	M. LEHONGRE Pascal	Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (SNA)	VP	M. BLOUIN James	Communauté de Communes Vexin Normand	VP
2	M. LEJEUNE Jean-Marie	Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE)	VP	M. VALLEE Laurent	Communauté de Communes Pays du Neubourg	CC
3	M. BEAUDOUIN Laurent	Communauté de Communes Pont Audemer/Val de Risle	CC	M. ONO DIT BIOT Michael	Communauté de Communes Roumois Seine	VP

LISTE DES CANDIDATS EN LISTE COMPLEMENTAIRE

	TITULAIRES NOM PRENOM	EPCI	qualité : Président (P) ou vice président (VP) ou conseiller communautai re (CC)	SUPPLEANTS NOM PRENOM	EPCI	qualité : Président (P) ou vice président (VP) ou conseiller commun autaire (CC)
1	M. DURAND Thomas	Communauté d'agglomératio n Seine Normandie Agglomération (SNA)	VP	M. HAUTECHAUD Patrick	Intercom Bernay Terres de Normandie	VP
2	Mme DUFROY Maria	Communauté de Communes Roumois Seine	CC	M. MOGLIA Jean- Marc	Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE)	VP
3	Mme JEHENNE Sophie	Communauté de Communes du Pays de Conches	CC	M. CERQUEIRA José	Communauté de Communes Vexin Normand	CC

² Article 8 2° du décret 85-643 : b) **trois sièges pour les établissements publics ayant un effectif total fonctionnaires titulaires et stagiaires égal ou supérieur à 1000 »**

Collège spécifique des adhérents au socle commun³ :

ADHERENTS SOCLE COMMUN	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DEPARTEMENT DE L'EURE ⁴	LE ROUX Jean Pierre	PLOUVIER Thierry
	LE GALL Chantale	ORDONEZ Manuel
REGION NORMANDIE ⁵	Pas de désignation	Pas de désignation
	Pas de désignation	Pas de désignation
VILLE D'EVREUX ⁶	BARILLER France	BOUILLIE Jean Luc
	BAYRAM Servane	
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX : Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ; Caisse des Ecoles Evreux ; CCAS Evreux ; SDIS Evreux	BEAUVILLARD Karène ⁷	
	DOSSOU YOVO Marie-Louise ⁸	ROYOUX Claude ⁹

- 1) Monsieur Yannick LUCAS, titulaire, ayant démissionné le 23/03/2026 par mail, il convient d'acter ladite démission et ce, conformément à l'article du décret 85-643, article 17¹⁰ :

« En cas de décès, de démission ou de perte de la qualité pour siéger, **le membre titulaire représentant des communes** ou de l'ensemble des établissements publics **du conseil spécifique est remplacé par son suppléant.**

Lorsque le siège ne peut être pourvu par ce dernier, il est fait appel au premier candidat non élu figurant sur la même liste et ayant qualité pour représenter soit les communes, soit les établissements publics. Si, pour les mêmes motifs, le siège ne peut être pourvu par ce dernier, il est fait appel à son suppléant, ou, à défaut, au candidat titulaire non élu suivant ou à son suppléant. »

³ Instituté en application du 3^{ème} alinéa de l'article 13 de la loi du 26/01/1984 : article 20-1- «1° Deux sièges lorsque l'effectif total de fonctionnaires et stagiaires à temps complet de **chaque catégorie de collectivité territoriale** et de l'ensemble des établissements publics est inférieur à 4000 ». Article 20-2 -1° - a) « Lorsqu'il n'y a qu'une seule commune, celle-ci procède à la désignation de ses représentants en fonction du nombre de sièges à pourvoir ». Article 20-3 : « Au sein du collège spécifique, les sièges de l'ensemble des établissements publics sont attribués dans les conditions prévues pour les communes à l'article 20-2, soit au cas d'espèce : 2° « Lorsque le nombre de communes représentées au sein du collège spécifique est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il est procédé à une élection dans les conditions prévues aux articles 20-4 à 20-6 »

⁴ Délibération commission permanente du Département de l'Eure du 11 mai 2020

⁵ Lettre de la Région du 21/07/2020 renonçant à désigner des représentants au sein du conseil d'administration du CDG27

⁶ Délibération du 5 octobre 2020

⁷ CCAS Evreux

⁸ Caisse des Ecoles Evreux

⁹ Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

¹⁰ Article 17 : En cas de décès, de démission ou de perte de la qualité pour siéger, le membre titulaire représentant des communes ou des établissements publics au conseil d'administration du centre de gestion est remplacé par son suppléant. Lorsque le siège ne peut être pourvu par ce dernier, il est fait appel au premier candidat non élu figurant sur la même liste et ayant qualité pour représenter soit les communes, soit les établissements publics. Si, pour les mêmes motifs, le siège ne peut être pourvu par ce dernier, il est fait appel à son suppléant, ou, à défaut, au candidat titulaire non élu suivant ou à son suppléant.

Ainsi, la composition du collège spécifique des communes affiliées au CDG 27 est désormais la suivante :

	TITULAIRES NOM PRENOM	Collectivité	qualité : maire (M) ou Adjoint (A) ou conseiller municipal (CM)	SUPPLEANTS NOM PRENOM	Collectivité	qualité : maire (M) ou Adjoint (A) ou conseiller municipal (CM)
1	M.GRENIER Jérôme	Vernon	A	Mme GRAFFIN Sylvie	Vernon	CM
2	Mme PERCHET Marie Dominique	Louviers	A	M. LELOUTRE Yves	Pacy sur Eure	M
3	M. PEREIRA Mickaël	Bernay	A			
4	M. GIMENEZ Eugène	Gisors	A	M. PEREAL Pascal	Les Andelys	CM
5	Mme PRESLES Gwendoline	Bourneville Sainte Croix	M	M. LANDAIS Claude	Giverny	M
6	Mme COLOMBE Pieterella	Saint Marcel	A	Mme BONNARD Colette	Mesnils sur Iton	M
7	Mme BULARD Françoise	Breteuil	A	M. CHERON Gérard	Breteuil	M
8	M. CLOMENIL Joël	Illiers l'Evêque	M	M. VEIT Patrick	Illiers l'Evêque	A
9	M. DUFOUR René	Les Damps	M	M. BALDARI François	Lyons la Forêt	A
10	M. MOENS Jean Luc	Vascoeuil	M			
11	Mme DUONG Isabelle	Manneville sur Risle	M	M. GRAVELLE Nicolas	Treis Sants en Ouche	A
12	Mme JEANNE Danielle	Aulnay sur Iton	M	M. BONVOISIN Patrice	Freneuse sur Risle	M
13	Mme SAINT LAURENT Martine	Houetteville	M	M. PECOT Bertrand	Flancourt Crescy en Roumois	M
14	Mme DEPRESLE Annie	Verneuil d'Avre et d'Iton	A	Mme ENAUX Noëlla	Verneuil d'Avre et d'Iton	CM
15	M. BURET Dominique	Pont-Audemer	A	Mme BATAILLE LECLAIRE Catherine	Val de Reuil	CM
16	M. JACQUET Richard	Pont de l'Arche	M	Mme HANTZ Odile	Gaillon	M
17	Mme GINESTIERE Marie-Christine	Vernon				
18	M. PASCO Jérôme	Conches en Ouche	M	Mme LEMEZ Sophie	Conches en Ouche	A
19	M. LEGER Janick	Léry	M	M. LOISEAU Georgio	Poses	M
20	Mme PREYRE Françoise	Mesnil en Ouche	Maire déléguée de Beaumesnil	M. DELAMARE Frédéric	Serquigny	M

Il est proposé au conseil d'administration

- de prendre acte de la nouvelle composition du conseil d'administration du CDG 27
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- de prendre acte de la nouvelle composition du conseil d'administration du CDG 27
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes

COMPTE-RENDU DE DELEGATION DE SIGNATURE

Par délibération n°202102 en date du 28 janvier 2021, le conseil d'administration a donné délégation à Monsieur le Président pour prendre toute décision concernant les affaires énumérées au troisième alinéa de l'article 27 du décret 85-643 du 26 juin 1985, en considérant que le montant des emprunts ne doit pas excéder le niveau des crédits inscrits au budget.

Il convient donc de rendre compte des décisions prises :

- **Signature** par Monsieur le Président du CDG27 le 19 Mars 2026 de la décision suivante :

DECISION 2026-10

- **Considérant** la nécessité de faire appel à une société pour la maintenance des panneaux photovoltaïques,
- **Considérant** la proposition de la société TERRE SOLAIRE, sis ZI Rue du Manoir - 76 340 BLANGY SUR BRESLE selon les conditions suivantes :
 - o Tarif de 308€ HT, soit 462€ TTC avec révision annuelle en fonction de l'index du bâtiment
 - o Contrat de maintenance avec une visite par an

D E C I D E

Article 1 : Dans le cadre de la souscription d'un contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques auprès du Centre de Gestion de l'Eure définie ci-avant, la proposition de la société TERRE SOLAIRE, sis ZI Rue du Manoir - 76 340 BLANGY SUR BRESLE, peut être retenue aux conditions énoncées ci-dessus.

Article 2 : Le présent contrat est conclu à compter du 12 Mars 2026 pour un an. A l'issue de cette période il sera reconduit tacitement par période de douze mois à moins qu'il ne soit dénoncé par une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au minimum deux mois avant l'échéance de la période en cours.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 du CDG27 et seront inscrits aux budgets suivants, chacun pour ce qui le concerne.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Payeur sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration et sera transmise en la forme légale.

Il sera proposé au Conseil d'administration d'adopter le compte-rendu précité.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- d'adopter le compte-rendu précité ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CDG27 à procéder à toutes formalités afférentes.

ELECTIONS DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026 – AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le renouvellement des représentants au conseil d'administration interviendra du 26/06/2026 au 02/07/2026.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Il sera proposé au conseil d'administration :

- d'autoriser Monsieur le Président à ester en justice pour tout litige relatif aux opérations électorales pour désigner les représentants au conseil d'administration du centre de gestion ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais, dans l'hypothèse où la désignation d'un avocat serait nécessaire, au chapitre du budget prévu à cet effet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE, A L'UNANIMITE :

- d'autoriser Monsieur le Président à ester en justice pour tout litige relatif aux opérations électorales pour désigner les représentants au conseil d'administration du centre de gestion ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais, dans l'hypothèse où la désignation d'un avocat serait nécessaire, au chapitre du budget prévu à cet effet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A DU CENTRE DE GESTION 27 – REPRESENTANTS DES ELUS – COMPOSITION

Monsieur le Président expose que, compte tenu des élections municipales intervenues le 15 et 22 Mars 2026, il convient de procéder aux désignations des élus aux différentes instances.

Les représentants des collectivités et établissements sont désignés, à l'exception du président de la CAP, par les élus locaux membres du conseil d'administration de ce centre, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une CAP pour la même catégorie de fonctionnaires¹¹.

Pour les CAP des centres de gestion, la présidence des CAP est assurée par le président du Centre de Gestion ou son représentant.

Pour rappel, l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit :

« A compter du premier renouvellement de l'instance postérieur au 31 décembre 2013, les membres représentant l'administration ou l'autorité territoriale au sein des commissions administratives paritaires instituées au titre de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière sont désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe. ». Il convient donc de respecter ces dispositions, lors du présent remplacement.

La proposition faite au conseil d'administration a obtenu l'accord préalable des membres pressentis pour ces instances.

¹¹ Article R262-19 du CGFP

Il sera proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la composition de la Commission Administration Paritaire A du Centre de Gestion, pour ce qui concerne les représentants des élus, titulaires et suppléants, comme suit :

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>TITULAIRES (au nombre de 5)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Pascal LEHONGRE	Seine Normandie Agglomération
2 M. Jérôme GRENIER	Commune de Vernon
3 M. Richard JACQUET	Commune de Pont de l'arche
4 M. James BLOUIN	Communauté de Communes Vexin Normand
5 M. Bertrand PECOT	Commune de Flancourt Crescy en Roumois

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>SUPPLEANTS¹² (au nombre de 5)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Eugène GIMENEZ	Commune de Gisors
2 Mme Sophie LEMEZ	Commune de Conches en Ouche
3 Mme Janick LEGER	Commune de Léry
4 Mme Odile HANTZ	Commune de Gaillon
5 M. Jérôme PASCO	Commune de Conches en Ouche

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

¹² Articles

R264-24 : Dans la fonction publique territoriale, les membres suppléants peuvent assister aux séances de la commission administrative paritaire sans prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des membres titulaires qu'ils remplacent et dans le cas mentionné à l'article R. 264-26.

R264-25 : Le représentant titulaire des collectivités ou établissements mentionnés à l'article L. 4 qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants de cette catégorie.

Le représentant du personnel qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par un suppléant élu sur la même liste de candidats ou tiré au sort selon la procédure prévue au 3° de l'article R. 211-301.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- d'approuver la composition de la Commission Administration Paritaire A du Centre de Gestion, pour ce qui concerne les représentants des élus, titulaires et suppléants, comme suit :

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>TITULAIRES (au nombre de 5)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Pascal LEHONGRE	Seine Normandie Agglomération
2 M. Jérôme GRENIER	Commune de Vernon
3 M. Richard JACQUET	Commune de Pont de l'arche
4 M. James BLOUIN	Communauté de Communes Vexin Normand
5 M. Bertrand PECOT	Commune de Flancourt Crescy en Roumois

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>SUPPLEANTS¹³ (au nombre de 5)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Eugène GIMENEZ	Commune de Gisors
2 Mme Sophie LEMEZ	Commune de Conches en Ouche
3 Mme Janick LEGER	Commune de Léry
4 Mme Odile HANTZ	Commune de Gaillon
5 M. Jérôme PASCO	Commune de Conches en Ouche

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

¹³ Articles

R264-24 : Dans la fonction publique territoriale, les membres suppléants peuvent assister aux séances de la commission administrative paritaire sans prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des membres titulaires qu'ils remplacent et dans le cas mentionné à l'article R. 264-26.

R264-25 : Le représentant titulaire des collectivités ou établissements mentionnés à l'article L. 4 qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants de cette catégorie.

Le représentant du personnel qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par un suppléant élu sur la même liste de candidats ou tiré au sort selon la procédure prévue au 3° de l'article R. 211-301.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B DU CENTRE DE GESTION 27 – REPRESENTANTS DES ELUS – COMPOSITION

Monsieur Le Président expose que, compte tenu des élections municipales intervenues le 15 et 22 Mars 2026, il convient de procéder aux désignations des élus aux différentes instances.

Les représentants des collectivités et établissements sont désignés, à l'exception du président de la CAP, par les élus locaux membres du conseil d'administration de ce centre, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une CAP pour la même catégorie de fonctionnaires¹⁴.

Pour les CAP des centres de gestion, la présidence des CAP est assurée par le président du Centre de Gestion ou son représentant.

Pour rappel, l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit :

« A compter du premier renouvellement de l'instance postérieur au 31 décembre 2013, les membres représentant l'administration ou l'autorité territoriale au sein des commissions administratives paritaires instituées au titre de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière sont désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe. ».
Il convient donc de respecter ces dispositions, lors du présent remplacement.

La proposition faite au conseil d'administration a obtenu l'accord préalable des membres pressentis pour ces instances.

Il sera proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la composition de la Commission Administration Paritaire B du Centre de Gestion, pour ce qui concerne les représentants des élus, titulaires et suppléants, comme suit :

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>TITULAIRES (au nombre de 7)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Pascal LEHONGRE	Seine Normandie Agglomération
2 M. Jérôme GRENIER	Commune de Vernon
3 M. Richard JACQUET	Commune de Pont de l'arche
4 M. James BLOUIN	Communauté de Communes du Vexin Normand
5 M. Bertrand PECOT	Commune de Flancourt Crescy en Roumois
6 Mme Marie-Dominique PERCHET	Commune de Louviers
7 M. Dominique BURET	Commune de Pont-Audemer

¹⁴ Article R262-19 du CGFP

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>SUPPLEANTS¹⁵ (au nombre de 7)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Eugène GIMENEZ	Commune de Gisors
2 Mme Sophie LEMEZ	Commune de Conches en Ouche
3 Mme Janick LEGER	Commune de Léry
4 Mme Odile HANTZ	Commune de Gaillon
5 M. Jérôme PASCO	Commune de Conches en Ouche
6 Mme Isabelle DUONG	Commune de Manneville sur Risle
7 M. Joël CLOMENIL	Commune d'Illiers l'évêque

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux formalités afférentes.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :

- d'approuver la composition de la Commission Administration Paritaire B du Centre de Gestion, pour ce qui concerne les représentants des élus, titulaires et suppléants, comme suit :

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>TITULAIRES (au nombre de 7)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Pascal LEHONGRE	Seine Normandie Agglomération
2 M. Jérôme GRENIER	Commune de Vernon
3 M. Richard JACQUET	Commune de Pont de l'arche
4 M. James BLOUIN	Communauté de Communes du Vexin Normand
5 M. Bertrand PECOT	Commune de Flancourt Crescy en Roumois
6 Mme Marie-Dominique PERCHET	Commune de Louviers
7 M. Dominique BURET	Commune de Pont-Audemer

¹⁵ Articles

R264-24 : Dans la fonction publique territoriale, les membres suppléants peuvent assister aux séances de la commission administrative paritaire sans prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des membres titulaires qu'ils remplacent et dans le cas mentionné à l'article R. 264-26.

R264-25 : Le représentant titulaire des collectivités ou établissements mentionnés à l'article L. 4 qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants de cette catégorie.

Le représentant du personnel qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par un suppléant élu sur la même liste de candidats ou tiré au sort selon la procédure prévue au 3° de l'article R. 211-301.

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B DU CENTRE DE GESTION 27	
SUPPLEANTS ¹⁶ (au nombre de 7)	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Eugène GIMENEZ	Commune de Gisors
2 Mme Sophie LEMEZ	Commune de Conches en Ouche
3 Mme Janick LEGER	Commune de Léry
4 Mme Odile HANTZ	Commune de Gaillon
5 M. Jérôme PASCO	Commune de Conches en Ouche
6 Mme Isabelle DUONG	Commune de Manneville sur Risle
7 M. Joël CLOMENIL	Commune d'Illiers l'évêque

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux formalités afférentes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C DU CENTRE DE GESTION 27 **REPRESENTANTS DES ELUS – COMPOSITION**

Monsieur le Président expose que, compte tenu des élections municipales intervenues le 15 et 22 Mars 2026, il convient de procéder aux désignations des élus aux différentes instances.

Les représentants des collectivités et établissements sont désignés, à l'exception du président de la CAP, par les élus locaux membres du conseil d'administration de ce centre, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une CAP pour la même catégorie de fonctionnaires¹⁷.

Pour les CAP des centres de gestion, la présidence des CAP est assurée par le président du Centre de Gestion ou son représentant.

Pour rappel, l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit :

« A compter du premier renouvellement de l'instance postérieur au 31 décembre 2013, les membres représentant l'administration ou l'autorité territoriale au sein des commissions administratives paritaires instituées au titre de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière sont désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe. ».
Il convient donc de respecter ces dispositions, lors du présent remplacement.

La proposition faite au conseil d'administration a obtenu l'accord préalable des membres pressentis pour ces instances.

¹⁶ Articles

R264-24 : Dans la fonction publique territoriale, les membres suppléants peuvent assister aux séances de la commission administrative paritaire sans prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des membres titulaires qu'ils remplacent et dans le cas mentionné à l'article R. 264-26.

R264-25 : Le représentant titulaire des collectivités ou établissements mentionnés à l'article L. 4 qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants de cette catégorie.

Le représentant du personnel qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par un suppléant élu sur la même liste de candidats ou tiré au sort selon la procédure prévue au 3° de l'article R. 211-301.

¹⁷ Article R262-19 du CGFP

Il sera proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la composition de la Commission Administration Paritaire C du Centre de Gestion, pour ce qui concerne les représentants des élus, titulaires et suppléants, comme suit :

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>TITULAIRES (au nombre de 8)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Pascal LEHONGRE	Seine Normandie Agglomération
2 M. Jérôme GRENIER	Commune de Vernon
3 M. Richard JACQUET	Commune de Pont de l'arche
4 M. James BLOUIN	Communauté de Communes du Vexin Normand
5 M. Bertrand PECOT	Commune de Flancourt Crescy en Roumois
6 Mme Marie-Dominique PERCHET	Commune de Louviers
7 M. Dominique BURET	Commune de Pont-Audemer
8 Mme Pieternella COLOMBE	Commune de Saint-Marcel

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>SUPPLEANTS¹⁸ (au nombre de 8)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Eugène GIMENEZ	Commune de Gisors
2 Mme Sophie LEMEZ	Commune de Conches en Ouche
3 Mme Janick LEGER	Commune de Léry
4 Mme Odile HANTZ	Commune de Gaillon
5 M. Jérôme PASCO	Commune de Conches en Ouche
6 Mme Isabelle DUONG	Commune de Manneville sur Risle
7 M. Joël CLOMENIL	Commune d'Illiers l'évêque
8 M. Pascal PEREAL	Commune Des Andelys

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux formalités afférentes.

¹⁸ Articles

R264-24 : Dans la fonction publique territoriale, les membres suppléants peuvent assister aux séances de la commission administrative paritaire sans prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des membres titulaires qu'ils remplacent et dans le cas mentionné à l'article R. 264-26.

R264-25 : Le représentant titulaire des collectivités ou établissements mentionnés à l'article L. 4 qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants de cette catégorie.

Le représentant du personnel qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par un suppléant élu sur la même liste de candidats ou tiré au sort selon la procédure prévue au 3° de l'article R. 211-301.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- d'approuver la composition de la Commission Administration Paritaire C du Centre de Gestion, pour ce qui concerne les représentants des élus, titulaires et suppléants, comme suit :

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>TITULAIRES (au nombre de 8)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Pascal LEHONGRE	Seine Normandie Agglomération
2 M. Jérôme GRENIER	Commune de Vernon
3 M. Richard JACQUET	Commune de Pont de l'arche
4 M. James BLOUIN	Communauté de Communes du Vexin Normand
5 M. Bertrand PECOT	Commune de Flancourt Crescy en Roumois
6 Mme Marie-Dominique PERCHET	Commune de Louviers
7 M. Dominique BURET	Commune de Pont-Audemer
8 Mme Pieternella COLOMBE	Commune de Saint-Marcel

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>SUPPLEANTS¹⁹ (au nombre de 8)</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Eugène GIMENEZ	Commune de Gisors
2 Mme Sophie LEMEZ	Commune de Conches en Ouche
3 Mme Janick LEGER	Commune de Léry
4 Mme Odile HANTZ	Commune de Gaillon
5 M. Jérôme PASCO	Commune de Conches en Ouche
6 Mme Isabelle DUONG	Commune de Manneville sur Risle
7 M. Joël CLOMENIL	Commune d'Illiers l'évêque
8 M. Pascal PEREAL	Commune Des Andelys

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux formalités afférentes.

¹⁹ Articles

R264-24 : Dans la fonction publique territoriale, les membres suppléants peuvent assister aux séances de la commission administrative paritaire sans prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des membres titulaires qu'ils remplacent et dans le cas mentionné à l'article R. 264-26.

R264-25 : Le représentant titulaire des collectivités ou établissements mentionnés à l'article L. 4 qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants de cette catégorie.

Le représentant du personnel qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission peut se faire remplacer par un suppléant élu sur la même liste de candidats ou tiré au sort selon la procédure prévue au 3° de l'article R. 211-301.

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) DE CATEGORIES A-B-C DU CENTRE DE GESTION 27 – REPRESENTANTS DES ELUS - COMPOSITION

Monsieur Le Président expose que, compte tenu des élections municipales intervenues le 15 et 22 Mars 2026, il convient de procéder aux désignations des élus aux différentes instances.

Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions consultatives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la Commission Consultative Paritaire, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative pour la même catégorie d'agents contractuels²⁰.

Pour les CCP des centres de gestion, la présidence est assurée par le président du Centre de Gestion ou son représentant.

Pour rappel, l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit :

« A compter du premier renouvellement de l'instance postérieur au 31 décembre 2013, les membres représentant l'administration ou l'autorité territoriale au sein des commissions administratives paritaires instituées au titre de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière sont désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe. ». Il est à noter que les textes législatifs et réglementaires ne prévoient pas ces dispositions pour les CCP. Toutefois, par analogie, il semble opportun de les appliquer lors de la nomination des membres de cette instance.

La proposition faite au conseil d'administration a obtenu l'accord préalable des membres pressentis pour ces instances.

Il sera proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la composition de la Commission Consultative Paritaire du Centre de Gestion, pour ce qui concerne les représentants des élus, comme suit :

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU CENTRE DE GESTION 27	
TITULAIRES (au nombre de 8)	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Pascal LEHONGRE	Seine Normandie Agglomération
2 M. Jérôme GRENIER	Commune de Vernon
3 M. Richard JACQUET	Commune de Pont de l'arche
4 M. James BLOUIN	Communauté de Communes du Vexin Normand
5 M. Bertrand PECOT	Commune de Flancourt Crescy en Roumois
6 Mme Marie-Dominique PERCHET	Commune de Louviers
7 M. Dominique BURET	Commune de Pont-Audemer
8 Mme Pieternella COLOMBE	Commune de Saint-Marcel

²⁰ Article R272-11 du CGFP

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU CENTRE DE GESTION 27	
SUPPLEANTS ²¹ (au nombre de 8)	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Eugène GIMENEZ	Commune de Gisors
2 Mme Sophie LEMEZ	Commune de Conches en Ouche
3 Mme Janick LEGER	Commune de Léry
4 Mme Odile HANTZ	Commune de Gaillon
5 M. Jérôme PASCO	Commune de Conches en Ouche
6 Mme Isabelle DUONG	Commune de Manneville sur Risle
7 M. Joël CLOMENIL	Commune d'Illiers l'évêque
8 M. Pascal PEREAL	Commune Des Andelys

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux formalités afférentes.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- d'approuver la composition de la Commission Consultative Paritaire du Centre de Gestion, pour ce qui concerne les représentants des élus, comme suit :

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU CENTRE DE GESTION 27	
TITULAIRES (au nombre de 8)	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Pascal LEHONGRE	Seine Normandie Agglomération
2 M. Jérôme GRENIER	Commune de Vernon
3 M. Richard JACQUET	Commune de Pont de l'arche
4 M. James BLOUIN	Communauté de Communes du Vexin Normand
5 M. Bertrand PECOT	Commune de Flancourt Crescy en Roumois
6 Mme Marie-Dominique PERCHET	Commune de Louviers
7 M. Dominique BURET	Commune de Pont-Audemer
8 Mme Pieterella COLOMBE	Commune de Saint-Marcel

²¹ Article R272-26 : « Les membres suppléants peuvent assister aux séances de la commission consultative paritaire mentionnée à l'article R. 272-1 sans prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des membres titulaires qu'ils remplacent. »

REPRESENTANTS DES ELUS COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU CENTRE DE GESTION 27	
SUPPLEANTS ²² (au nombre de 8)	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITE OU EPCI
1 M. Eugène GIMENEZ	Commune de Gisors
2 Mme Sophie LEMEZ	Commune de Conches en Ouche
3 Mme Janick LEGER	Commune de Léry
4 Mme Odile HANTZ	Commune de Gaillon
5 M. Jérôme PASCO	Commune de Conches en Ouche
6 Mme Isabelle DUONG	Commune de Manneville sur Risle
7 M. Joël CLOMENIL	Commune d'Illiers l'évêque
8 M. Pascal PEREAL	Commune Des Andelys

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux formalités afférentes.

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE L'EURE – REPRESENTANTS DES ELUS – COMPOSITION

Considérant les résultats des élections municipales du 15 et 22 Mars 2026,
Considérant l'article 6 du décret n°2021-571 du 10 Mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, **indiquant** :

« Pour les centres de gestion, les membres du comité social territorial représentant les collectivités territoriales et établissements publics sont désignés par le président du centre parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du centre de gestion. »

L'article 4 :

« Selon l'effectif des agents relevant du comité social territorial, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans les limites suivantes :

...
4° Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à deux mille : sept à quinze représentants.
Ce nombre est fixé pour la durée du mandat du comité au moment de la création du comité et actualisé avant chaque élection.
Pour le calcul de cet effectif, sont pris en compte dans le périmètre pour lequel le comité social territorial est institué l'ensemble des agents mentionnés à l'article 31.

Et l'article 5 du décret susvisé précisant :

²² Article R272-26 : « Les membres suppléants peuvent assister aux séances de la commission consultative paritaire mentionnée à l'article R. 272-1 sans prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des membres titulaires qu'ils remplacent. »

« Les membres suppléants des comités sociaux territoriaux sont en nombre égal à celui des membres titulaires. »
La proposition faite au conseil d'administration a obtenu l'accord préalable des membres présents pour ces instances.

Il sera proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'émettre un avis sur la composition du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de l'Eure, ladite composition étant proposée comme suit :

Le Président du Comité Social Territorial : Madame Isabelle DUONG

REPRESENTANTS DES ELUS COMITE SOCIAL TERRITORIAL PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>MEMBRES TITULAIRES</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITÉ OU EPCI
1 Mme Isabelle DUONG	Commune de Manneville sur Risle
2 M. Joël CLOMENIL	Commune d'Illiers l'Evêque
3 Mme Laurence VANDEVILLE	Commune de Daubeuf la Campagne
4 Mme Florence LAMBERT	Commune de Pitres
5 M. Patrick VEIT	Commune d'Illiers L'Evêque
6 M. Jean-Luc MOENS	Commune de Vascoeuil
7 M. Patrice BONVOISIN	Commune de Freneuse sur Risle
8 M. Georgio LOISEAU	Commune de Poses
9 M. Bertrand PECOT	Commune de Flancourt Crescy en Roumois

REPRESENTANTS DES ELUS COMITE SOCIAL TERRITORIAL PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>MEMBRES SUPPLEANTS</i>	
PRENOM NOM	COLLECTIVITÉ OU EPCI
1 Mme Janick LEGER	Commune de Léry
2 Mme Sophie JEHENNE	Commune de Ferrières Haut Clocher
3 M. François BALDARI	Commune de Lyons La Forêt
4 Mme Gwendoline PRESLES	Commune de Bourneville Sainte Croix
5 Mme Martine SAINT LAURENT	Commune de Houetteville
6 M. Benoît BOUET	Commune de Corneville sur Risle
7 M. Nicolas GRAVELLE	Commune de Treis Sants en Ouche
8 M. Frédéric DELAMARE	Commune de Serquigny
9 M. Daniel BAYART	Commune de Le Manoir sur Seine

- d'autoriser Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Eure à procéder aux formalités afférentes.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- d'émettre un avis sur la composition du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de l'Eure, ladite composition étant proposée comme suit :

Le Président du Comité Social Territorial : Madame Isabelle DUONG

REPRESENTANTS DES ELUS COMITE SOCIAL TERRITORIAL PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>MEMBRES TITULAIRES</i>	
PRENOM NOM ELU	COLLECTIVITÉ OU EPCI
1 Mme Isabelle DUONG	Commune de Manneville sur Risle
2 M. Joël CLOMENIL	Commune d'Illiers l'Evêque
3 Mme Laurence VANDEVILLE	Commune de Daubeuf la Campagne
4 Mme Florence LAMBERT	Commune de Pitres
5 M. Patrick VEIT	Commune d'Illiers L'Evêque
6 M. Jean-Luc MOENS	Commune de Vascoeuil
7 M. Patrice BONVOISIN	Commune de Freneuse sur Risle
8 M. Georgio LOISEAU	Commune de Poses
9 M. Bertrand PECOT	Commune de Flancourt Crescy en Roumois

REPRESENTANTS DES ELUS COMITE SOCIAL TERRITORIAL PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION 27	
<i>MEMBRES SUPPLEANTS</i>	
PRENOM NOM	COLLECTIVITÉ OU EPCI
1 Mme Janick LEGER	Commune de Léry
2 Mme Sophie JEHENNE	Commune de Ferrières Haut Clocher
3 M. François BALDARI	Commune de Lyons La Forêt
4 Mme Gwendoline PRESLES	Commune de Bourneville Sainte Croix
5 Mme Martine SAINT LAURENT	Commune de Houetteville
6 M. Benoît BOUET	Commune de Corneville sur Risle
7 M. Nicolas GRAVELLE	Commune de Treis Sants en Ouche
8 M. Frédéric DELAMARE	Commune de Serquigny
9 M. Daniel BAYART	Commune de Le Manoir sur Seine

- d'autoriser Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Eure à procéder aux formalités afférentes.

CENTRE DE GESTION DE L'EURE – ETAT DU PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS

		Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu non titulaire
	<i>Filière Administrative</i>			
Emplois de direction	Directeur général des services de 40 000 à 80 000 habitants	1	1	
Emplois de direction	Directeur général adjoint des services de 40 000 à 150 000 habitants	1	1	
Catégorie A	Administrateur général	1	1	
	Administrateur hors classe	0	0	
	Administrateur	0	0	
	Attaché hors classe	1	1	
	Attaché principal	1	1	
	Attaché	2TC +1TNC	2	
Catégorie B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4	4	
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6	6	
	Rédacteur	7TC +1TNC	6TC+1 ²³	1TNC ²⁴
Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2TC-1 ²⁵ +1 ²⁶ TNC	2TC-1 ²⁷ +1 ²⁸ TNC	
	Adjoint administratif	1	1	
	TOTAL Filière Administrative	30	28	1
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
	TOTAL Filière Technique	1	1	
	<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie A	Infirmier en soins généraux	1TC	0	1TC ²⁹
	TOTAL Filière Médico-Sociale	1	0	1
TOTAL GENERAL		32	29	2

²³ Au 01/04/2026

²⁴ Poste à temps non complet à 28/35 du 01/01/2023 au 31/12/2025, puis du 01/01/2026 au 31/12/2027 au secrétariat du service médecine

²⁵ Au 01/04/2026

²⁶ 34/35ème

²⁷ Au 01/04/2026

²⁸ 34/35ème

²⁹ Poste à temps complet, contrat du 01/01/2023 au 31/12/2025, puis du 01/01/2026 au 31/12/2027 en tant qu'infirmière de santé au travail

<i>En complément</i>				
	<i>Etat du personnel pris en charge au titre FMPE (fonctionnaire momentanément privé d'emploi)</i>			
	1 agent de catégorie B depuis le 1 ^{er} octobre 2022 – 1 départ au 01/05/2026 ³⁰			
	<i>Etat des effectifs du service Missions Temporaires (susceptible d'évoluer en fonction des besoins)</i>			
	Filière Administrative			
Catégorie B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1		0
	Rédacteur	2		0
Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4		0
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4		3
	Adjoint administratif	6		5
	Filière technique			
Catégorie C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1		0
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2		0
	Adjoint technique	2		1
	Filière Médico-Sociale			
Catégorie C	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1		1
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1		0
	ATSEM	1		0
	Filière Culturelle			
Catégorie B	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1		1

Il sera proposé au conseil d'administration :

- d'adopter le tableau des effectifs du CDG 27 comme présenté ci-avant ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- d'adopter le tableau des effectifs du CDG 27 comme présenté ci-avant ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président décide de clore la présente séance à dix heures et demi.

Fait à EVREUX, le 9 avril 2026.

La secrétaire de séance,

François FREYRE



Le Président,

Pascal LEHONGRE

³⁰ Retraite invalidité au 01/05/2026